

## Des terrains perméables pour éviter les inondations

**Pour rendre son habitation moins vulnérable aux inondations, les surfaces perméables jouent un rôle majeur.**

L'imperméabilisation croissante des sols a fait des eaux pluviales une véritable menace.



N'étant plus absorbées par les sols, les eaux pluviales provoquent des inonda-

tions ou en augmenter les conséquences. Ainsi, afin de ne pas aggraver la situation existante relative à l'écoulement naturel, pour toute nouvelle construction ou tout nouvel aménagement engendrant une imperméabilisation, il est préconisé une limitation et/ou une régulation des eaux pluviales issues du ruissellement.

Les sols végétalisés permettent l'infiltration des eaux de pluie évitant ainsi leur écoulement et leur accumulation en surface.

Pour les nouvelles constructions, il peut être également judicieux de retourner la terre tassée lors des travaux pour l'aérer et la végétaliser afin de faciliter l'absorption des eaux de pluie.

### POUR RAPPEL

Le PLU et le PPRi fixent certaines règles en la matière.

Les propriétaires doivent conserver un pourcentage de surface perméable prescrit par le PLU et ne peuvent imperméabiliser leur terrain « à outrance ».

Ainsi, toute création de dalle, terrasse, cheminement, piscine ou construction doit respecter ces prescriptions. Toutes les informations nécessaires peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Mairie.